

StAH			Zones		
			C-015		
Usage(s) spécifique (s) permis	H: Habitation	H-1:			●
		H-2: Bifamiliale			
		H-3:			
		H-4:			
	C: Commerce	C-1:			
		C-2:			
		C-3:			
		C-4: Service			
		C-5: Divertisse ment,		●	
	I: Industrie	I-1:			
		I-2:			
	P: Public et communau taire	P-1: Parc, terrain de	●		
		P-2: Service			
		P-3: Infrastru			
	E: Espace vert	E-1:			
E: Espace					
Usage(s) spécifique					
Usage(s) spécifique			(C-015 2)		
Classes d'usages					
Normes spécifique s	Structure du bâtiment	Isolée	●	●	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimension s du	Largeur		8	8
		Profondeu		7	7

StAH			Zones			
			C-015			
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Superficie de	56	56		
		Hauteur en	1	1		
		Hauteur en	2	2		
		Hauteur	4	4		
		Hauteur en mètres	10.5	10.5		
	Densité d'occupation	Coefficient	8	8		
		Nombre logements			1	
	Marges	Avant	7.5	7.5		
		Latérale	6	6		
		Latérales totales	12	12		
		Arrière	10	10		
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne	50	50	
			Profondeur moyenne	60	60	
Superficie			4000	4000		
Divers	PIIA		●	●		
	Notes particulières		(C-015 1) (C-015 3)	(C-015 1) (C-015 3)		
Amendements						

Note(s) :

(C-015 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

(C-015 2) Usage spécifiquement exclus: établissement de danseurs(euses) nus(es).

(C-015 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

(C-015 2) Usage spécifiquement exclus: établissement de danseurs (euses) nus(es).

(C-015 3) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de (12) mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.